

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

---

### **OBJET : Accueil des enfants en ALSH – convention avec la commune de Laurabuc**

L'An deux mille vingt trois  
Le vingt-et-un décembre,  
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,  
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUÇ GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET

---

La convention entre la communauté de communes et la commune de Laurabuc pour l'accueil des enfants dans les accueils de loisirs, arrive à son terme au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire pour 2024 les tarifs suivants et d'autoriser le président à signer la convention relative à cette affaire :

Accueils de loisirs : 18.00€ par jour et par enfant, 9 € par demi-journée et par enfant, 250.00€ pour la cotisation annuelle du RDV, 350.00€ pour le séjour organisé par le RDV.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/12/2023  
Reçu en préfecture le 28/12/2023  
Publié le  
ID : 011-200035707-20231221-D202312\_15-DE

- **APPROUVE** pour 2024 les tarifs ci-dessus
- **AUTORISE** le président à signer la convention relative à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le ~~28/12/2023~~ et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président ✓  
  
André VIOLA

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes PLM, identical to the ones above. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The text 'Le Président ✓' is written above the stamp, and 'André VIOLA' is written below it.